



## Renouvellement carte de 10 ans

Par **Diaa**, le **11/03/2024** à **01:21**

Bonjour

J'ai rdv pour le renouvellement de ma carte de séjour de 10 ans le 14 mars 2024 sachant qu'il expire le 16 mars 2024. Le dépôt de dossier se passe deux mois avant mais j'étais hors du territoire Français. Cela peut t- il causer un problème pour le renouvellement? Ensuite j'ai un revenu foncier venant de l'étranger et cela me permet de bien m'occuper de mes enfants français et j'ai toutes les preuves. Est-ce un revenu venant de l'étranger peut t-il être un frein à ma demande?

Cordialement

Par **youris**, le **11/03/2024** à **10:28**

bonjour,

il vous appartenait de prendre vos dispositions pour déposer votre demande de renouvellement suffisamment tôt avant la date d'expiration de votre carte de séjour.

si vous êtes résident fiscal en France, vous devez déclarer en France tous vos revenus, qu'ils soient d'origine française ou d'origine étrangère.

vérifiez si une convention fiscale fixe des règles spécifiques.

salutations

Par **Diaa**, le **11/03/2024** à **14:07**

Je déclare mes revenus en France et je paie l'URSSAF mais pas l'impôt car il y a une convention fiscale entre la France et le pays de la provenance des revenus. Ma question est de savoir si mon revenu venant de l'étranger pas de la France ne sera pas un frein au renouvellement? En ce qui concerne le retard du dépôt avant les deux mois, j'espère ne pas avoir de soucis majeur